



La paysanne bio et politicienne Gertrud Häseli dirige avec son mari une ferme à Wittnau AG. Pendant des dizaines d'années sans salaire. Photos: Beat Grossrieder

Salaire des femmes dans l'agriculture: *Jamais trop tard pour bien faire*

Travailler gratis désavantage les paysannes en cas de maladie, de maternité, de divorce et de retraite. Les Häseli, de Wittnau, montrent qu'il n'est jamais trop tard pour rebattre les cartes.

«Aujourd'hui j'exigerais un salaire dès le premier jour», dit Gertrud Häseli qui est à sa cuisinière en train de servir une soupe à la courge. Son mari Hans Häseli est assis à la table familiale et prend avec reconnaissance le bol de soupe odorante et répond: «Je ne sais pas non plus pourquoi nous avons attendu aussi longtemps pour le salaire de ma femme. Nous n'y avons pas pensé – probablement parce qu'elle travaillait aussi à l'extérieur.» Une auto passe de temps en temps devant la fenêtre, et parfois on entend les poules des Häseli glousser dehors. L'enseignante d'économie ménagère, qui siège pour les Verts au Grand Conseil argovien, et le mécanicien qui a appris l'agriculture comme revenu accessoire, se sont mariés en 1988. Les parents de Hans Häseli travaillaient alors encore dans la ferme de 25 hectares située à Wittnau AG. Leur premier enfant vient au monde en 1989 et sera suivi de quatre autres, ce qui a

rendu nécessaires des transformations de l'habitation. L'agriculture aussi s'est agrandie; alors qu'il n'y en avait que deux du temps du grand-père, leurs dix vaches sont maintenant dans une nouvelle stabulation libre. S'y rajoutent des prairies maigres, 120 arbres haute-tige, des haies et un peu de forêt.

L'épanouissement de la ferme ne s'est cependant pas répercuté sur le compte bancaire de Gertrud Häseli. Après son mariage, elle a travaillé régulièrement dans la ferme, mais des années durant sans salaire. En règle générale c'était elle qui se levait tôt pour s'occuper des vaches, puis venaient le déjeuner, les enfants, les poules, la lessive et cætera. En été elle aidait aux foins, en automne à la récolte des fruits, elle s'est occupée de la vente directe de la viande de bœuf et plus encore. La plus jeune des filles est née en 1995, et c'est en 2011, quand les aides de l'AVS pour tâches d'assistance et d'éducation se sont taries, que le couple a pour la première fois examiné de plus près sa comptabilité.

«Nous avons bien dans la ferme une égalité de droits dans les faits – mais pas dans les flux financiers – tout allait simplement dans un seul pot», raconte Hans Häseli. Et son épouse de compléter: «J'ai longtemps pensé que ma caisse de pension se trouvait dans la ferme et que je n'aurais pas de problèmes quand je vieillirais.» Hans Häseli pense que c'est effectivement

le cas quand tout va bien; par exemple, sa mère n'a jamais reçu de salaire mais habite encore aujourd'hui dans le petit appartement qu'elle a dans la ferme. Mais voilà, en cas de divorce la paysanne s'en ira souvent les mains vides parce qu'elle ne peut pas prouver la quantité de travail qu'elle a fournie. «On ne peut pas partager une ferme, elle passe entièrement à la génération suivante.»

Tabous et traditions de longue date

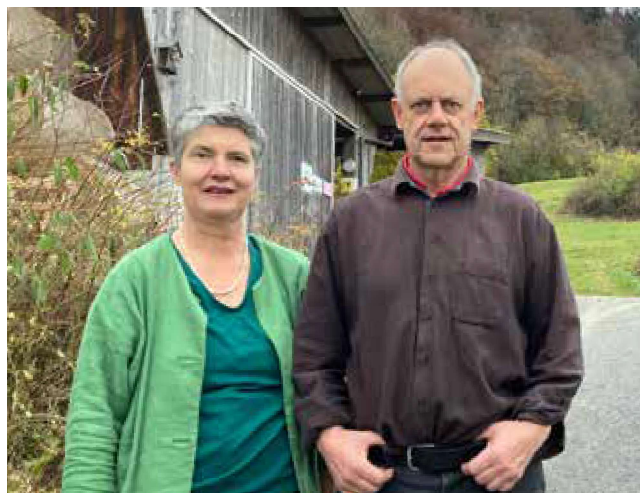
Selon le rapport du Conseil fédéral «Les femmes dans l'agriculture» daté de 2016, la majorité des compagnes d'agriculteurs ne reçoivent pas de salaire. Et pourtant on ne peut pas trouver de cas concrets de paysannes sans prévention maternité ou vieillesse. Nos recherches par les canaux de l'USPF, de hautes écoles spécialisées, de Bio Suisse, du FiBL, d'Uniterre et d'Informa n'ont rien donné. La question n'est pourtant pas nouvelle et suscite depuis des années interventions politiques, études, articles de journaux et réunions (voir encadré). On s'aperçoit cependant qu'on parle des concernées plus souvent qu'elles ne sont vraiment sous les feux de la rampe.

Carole Nordmann est convaincue qu'il y a dans ce domaine de nombreux tabous. Elle est chargée à Bio Suisse de la responsabilité sociale centrée sur le niveau international, mais elle s'occupe aussi de la situation en Suisse. On peut comprendre qu'il ne soit pas question pour une jeune mariée de demander un contrat de travail et un salaire dès qu'elle emménage dans la ferme de son mari. Cela serait même très incongru et remettrait souvent en question la comptabilité de la ferme ainsi que des traditions de longue date. La conséquence est cependant que la paysanne n'est sur le papier pas une personne active et ne peut donc pas prétendre aux prestations sociales, n'a aucun salaire et, dans le cas extrême d'une séparation, se retrouvera devant un dramatique vide économique et juridique. Si on veut améliorer cette situation, il faut à moyen terme des changements dans la législation.

Congé maternité seulement pour le père?

Une réforme est aussi nécessaire dans la formation à deux voies: L'apprentissage d'agriculteur et la formation de paysanne font courir le risque de renforcer encore les stéréotypes sexuels. Exemple: Il y a de plus en plus d'homme qui suivent l'école de paysannes, ce qui a provoqué un débat sur le titre professionnel. Comment s'appelle une paysanne masculine? Paysan serait trompeur puisqu'il y a pour ça le titre d'agriculteur. Les formateurs ont donc créé l'expression «Responsable de ménage agricole». Et, à l'inverse, quelques lois déploient des effets tout simplement paradoxaux: Quand un couple paysan met un enfant au monde, le père a, qu'il soit employé ou indépendant, droit à deux semaines de congé payé (nouveau depuis 2021). L'accouchée, par contre, n'y aura pas droit si elle ne reçoit pas de salaire de la ferme et ne travaille pas à l'extérieur.

Cela touche clairement aussi des aspects sociétaux. Quand un paysan devient père, il passe rarement avec femme et enfant les deux semaines de congé payé qui lui reviennent, nous a dit sur demande le service cantonal bernois de conseil agricole Inforama. De nombreux paysans préfèrent placer dans la ferme l'argent qu'ils reçoivent pour engager un dépanneur agricole – et continuent de travailler. C'est typique d'une agriculture où on est habitué aux travaux pénibles et aux manières un peu rudes. Cela concerne aussi les relations entre les sexes: On collabore étroitement, mais on est avare de compli-



Gertrud et Hans Häseli se partagent aujourd'hui les revenus de la ferme.

ments. On a ainsi pu entendre lors du débat sur la PA22+ un fonctionnaire spécialisé dire que, dans les fermes, les femmes ne devraient quand même pas demander en plus un salaire «puisque elles ont déjà nourriture et logis».

Cette disparité sociale peut être fortement amoindrie si homme et femme apportent dans le partenariat des formations équivalentes; il y a aujourd'hui plus de femmes qui ont le certificat d'agricultrice qu'avant. Tous deux doivent en outre investir dans leur relation comme dans l'étable ou les machines: Beaucoup parler ensemble avant que le vase déborde.

À Wittnau, les Häseli ont pris leurs précautions: Gertrud Häseli reçoit depuis longtemps un salaire payé par la ferme, toutes les primes d'assurances sociales sont payées, ce pourquoi Hans Häseli «utilise volontiers une partie des paiements directs». Il s'agit au fond «de l'estime relationnelle pour le travail que ma femme fait chaque jour dans la ferme». Les Häseli ont acheté au village un chalet qu'ils ont fait explicitement inscrire à leurs deux noms au cadastre. Ils veulent s'y retirer plus tard pour que la jeune génération puisse diriger la ferme selon ses propres idées. Le deuxième fils, qui est archéologue, va démarrer en été la formation agricole comme deuxième formation. *Beat Grossrieder*



Points de contact et informations

Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF)

Il y a sur le site web de l'USPF un outil qui permet de vérifier sa couverture sociale.

www.ma-situation.ch

L'USPF offre des informations sur la situation professionnelle des femmes dans le secteur agricole ainsi que des conseils pour les questions sociales (p.ex. divorce).

www.paysannes.ch

→ Union suisse des paysannes et des femmes rurales,
Brugg AG
info@landfrauen.ch
tél. 056 441 12 63

Bio Suisse

www.bio-suisse.ch > Notre engagement > Équité

→ Carole Nordmann, Responsabilité sociale, Bio Suisse
carole.nordmann@bio-suisse.ch
tél. 061 204 66 66